

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° I-264 (Rect)

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 13**

I. – À la deuxième ligne de la seconde colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au montant :

« 33 108 514 »

le montant :

« 33 886 165 ».

II. – En conséquence, à la sixième ligne de la même colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 1 608 707 »

le montant :

« 1 826 227 ».

III. – En conséquence, à la seizième ligne de la même colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 635 257 »

le montant :

« 655 123 ».

---

IV. – En conséquence, à la dix-neuvième ligne de la même colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 170 738 »

le montant :

« 192 733 ».

V – En conséquence, à la dernière ligne de la même colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 47 111 391 »

le montant :

« 44 085 612 ».

VI. – En conséquence, compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits visés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inscrire en 2016 une baisse de 778 millions de la dotation globale de fonctionnement par rapport à 2015, afin de prendre en compte les dépenses contraintes imposées aux collectivités territoriales par l'État. Il vise également à maintenir à leur niveau de 2015 les variables d'ajustement.